



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016 à 19 H 00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Tous les membres en exercice sauf :

- Mr FONTENEAU ayant donné pouvoir à Monsieur HUET,
- Mr GERMAIN, absent,
- Mr HARDY, absent

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire :

- Demande de subvention complémentaire pour finaliser les travaux de forage dirigé, sous la voie ferrée

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1/ Finances : Demande de subvention complémentaire pour finaliser les travaux de forage dirigé, sous la voie ferrée

Afin de pouvoir solder les travaux gérant les eaux de ruissellement, et au vu des derniers devis reçus, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires en vue d'obtenir une subvention complémentaire pour finaliser les travaux, auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2/ Urbanisme : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Une réunion publique a eu lieu le 09 novembre afin de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable à la population.

Monsieur le Maire rappelle les orientations du PADD et lance le débat.



S'en suivent des questions des Conseillers Municipaux :

Le périmètre du PLU englobe-t-il les chemins communaux ?

Le PLU englobe la totalité des surfaces du village, et les orientations du PADD sont valables pour l'ensemble.

Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il a demandé une aide au PNR (Parc Naturel du Gâtinais Français) afin que la totalité des chemins soit répertoriée, gérée et suivie avec un mode opératoire.

La gestion de la circulation au sein du village est-elle prise en compte dans le PLU ?

La circulation au sein du village a été prise en compte lors de l'étude du PLU, des remarques ont été notées et seront prises en compte, afin que les engins agricoles puissent circuler mieux, et que le stationnement autorisé soit repéré.

Les problématiques d'inondations suite aux coulées de boue sont-elles prises en compte ?

Tous les aménagements et structures mises en place lors des différents travaux permettant de freiner, voir d'arrêter les problématiques d'eaux de ruissellement suite aux fortes pluies ou orages, seront repérées dans le PLU afin que ces ouvrages soient pérennes dans le temps.

Le stationnement anarchique à certain endroits sera-t-il réglementé ?

Cette question est liée à la 2^{ème} question

La largeur des trottoirs sera-t-elle revue ?

Les trottoirs ne seront pas modifiés, toutefois, la situation actuelle, sera prise en compte afin qu'une même réglementation permette de gérer ces derniers au mieux. De plus, une réflexion sera engagée pour assurer une meilleure circulation des piétons dans le centre du village, et la possibilité de végétaliser certains trottoirs, avec autorisation.

Le nombre de maisons à construire est-t-il fixé définitivement ?

Le nombre de logements à prévoir d'ici 2030 est imposé par l'administration. Cela ne veut pas dire qu'ils seront construits, mais que nous devons prévoir la possibilité de les construire ou de les aménager.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire rappelle le prochain rendez-vous de la commission de travail du PLU.



3/ Finances : Autorisation de dépense en section d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2017

Afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement, en attendant l'adoption du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote de celui-ci, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Administration : Groupement de commandes pour les contrats d'assurance

La Commune de Milly la Forêt nous avait proposé de mutualiser nos achats de contrats d'assurance.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de se retirer de l'adhésion de ce groupement de commandes

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Sécurité : Plan VIGIPIRATE

Depuis le 1^{er} décembre 2016, le plan VIGIPIRATE qui ne traduisait pas suffisamment la réalité de la réponse de l'état face aux événements a été modifié. Le nouveau plan comporte désormais 3 niveaux :

- Niveau 1 : « Vigilance »
- Niveau 2 : « Sécurité renforcée – risque attentat »
- Niveau 3 : « Urgence attentat »

Nous sommes actuellement en « Sécurité renforcée – risque attentat »



6) Questions diverses

6.1 – Demande de subvention :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- ↳ *De ne pas retenir la demande de subvention émanant :*
- Maison Familiale Rurale

6.2 – Elections : Commission Electorale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Commission Electorale aura lieu début janvier afin de mettre à jour la liste électorale de la Commune. La date sera communiquée ultérieurement.

6.3 – Ligne D du RER :

Il semblerait, au vu des informations relevées dans les médias, que la « branche Malesherbes » du RER D ne soit plus reliée directement aux gares parisiennes à l'avenir. En effet, il se pourrait que dès 2019, un changement soit obligatoire à une gare telle que Corbeil ou Juvisy.

Un site internet pour les élus et usagers a été mis en place (www.pourlemaintiendesdirectsrerd.fr) pour que tous restent unis pour essayer de faire remonter les doléances à la SNCF.

En parallèle, Monsieur le Maire a demandé au Président du Conseil Départemental d'organiser une réunion locale sur ce sujet avec le Directeur de la ligne D ainsi que le Vice-Président en charge des transports au Conseil Régional.

6.4 – Monsieur REMONDIN a participé à une réunion au SIROM le 23 novembre.

Il a informé le Conseil Municipal que le SIROM fusionnait avec un autre syndicat pour créer le nouveau syndicat le SIRTOM Sud-Francilien.



6.5 – Madame GOUBERT, nous informe qu'à la dernière réunion du SIVUVE, il a été voté le remplacement de matériel pour la cantine scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,
Patrick PAGES

